



B.U. : la présidente de l'UJM attaque dans les médias des personnels de sa propre université !

Dans une brève interview parue dans *Le Progrès* du 1^{er} février la présidente de l'UJM déclare, en réponse à une question sur le fait de savoir si « *la situation politique de l'université a pu être un frein à la mise en œuvre du protocole sanitaire* » :

« *j'ai dû exiger la réouverture des bibliothèques universitaires, pour permettre aux étudiants d'y avoir accès. Les agents étaient-ils réfractaires par crainte de l'épidémie, ou par esprit d'opposition à ma personne ? Je ne sais pas. Mais j'ai dû l'imposer, si c'est la question que vous me posez. Et cela m'a d'ailleurs été reproché. Les étudiants eux ont été satisfaits de cette réponse, et c'est là l'essentiel.* »

La présidente impute aux personnels des motivations qui n'ont jamais été les leurs

Rappelons tout d'abord qu'il ne faut pas mélanger les aspects relevant de la crise sanitaire et ceux relevant de la crise de l'UJM. De la première, la présidente n'est pas responsable, de la seconde elle l'est entièrement. Même si les personnels de la B.U. étaient comme la très grande majorité des personnels de l'UJM opposés à la fusion et à l'Idex et attendent le nécessaire renouvellement des instances depuis le vote négatif du C.A. du 23 octobre à ce sujet, ce n'est donc certainement pas « *par esprit d'opposition à sa personne* » qu'ils ont défendu leurs droits.

Ils ont défendu ces droits face à ce que la présidente avait l'intention de leur imposer au mépris des divers « protocoles » et « plans » en vigueur fin décembre (voir notre communiqué du [14/12/2020](#)).

Rappelons tout d'abord que les B.U. ont toujours été en fonctionnement pour emprunter des ouvrages, ce que le terme « *réouverture* » méconnaît.

Rappelons ensuite que toutes les procédures concernant les différents modes d'ouverture des B.U. se sont toujours faites en articulation étroite avec les services de la présidence. Il est pour le moins curieux de voir aujourd'hui la présidente désavouer des « plans » et « protocoles » qu'elle est pourtant censée avoir supervisés !

Rappelons enfin que les personnels n'ont jamais demandé autre chose qu'une ouverture au public :

- > **dans le respect des précautions sanitaires, pour les étudiants comme pour eux-mêmes,**
- > **en tenant compte des effectifs disponibles** (voir notre communiqué du [05/01/2021](#))
- > **selon la procédure qui veut que le CHSCT soit consulté préalablement** à toute modification des modes d'ouverture : **or la présidente, qui aurait dû planifier un CHSCT avant les vacances de Noël, n'en avait pas prévu avant le 11 janvier** (voir notre communiqué du [13/01/2021](#)). La présidente aurait pu obtenir une réouverture concertée et bien préparée des salles à partir du 11 janvier : elle a préféré l'imposer dans la cacophonie et le déni de consultation préalable du CHSCT, par pur autoritarisme !

La présidente oppose les personnels aux étudiants et salit l'honneur professionnel des personnels de B.U. : indigne !

Nous avons déjà dénoncé le fait que la présidente avait laissé pourrir la situation jusqu'au point où les personnels des B.U. de Saint-Étienne ont été montrés du doigt dans tous les médias, y compris

au niveau national, comme étant insensibles à la situation des étudiants ou refusant d'accomplir leurs missions de service public, dont le service au public.

Or, tout au contraire, ils ont fait preuve d'un dévouement permanent depuis que la crise sanitaire a commencé ; la direction même des B.U. ayant salué à divers moments leur sens du service public.

Lors du CHSCT du 11 janvier, FO ESR 42 a demandé à la présidente pourquoi elle n'avait pas protégé le personnel des BU en demandant rectification dans la presse. Sa réponse a été qu'on ne pouvait maîtriser tout ce qui était écrit dans les médias. Or, maintenant elle participe elle-même à cette campagne diffamatoire ! C'est indigne.

FO ESR 42 soutient et défend les personnels des B.U.

FO ESR 42 a soutenu et continue de soutenir les personnels de B.U. dans la défense de leurs droits, en relayant leurs prises de position (en conseil documentaire par exemple), ou par ses communiqués ainsi que par ses interventions en CT comme en CHSCT et en proposant des solutions pour le problème particulier des étudiants en médecine (voir par exemple notre [CR du CT du 14 janvier](#)).

FO ESR 42 a défendu et continue de défendre leurs droits face aux extensions horaires que des effectifs trop réduits n'autorisent pas (rappelons que trois postes ont été perdus dans les B.U. sous la présidence de Mme Cottier et qu'il manque environ 20 postes par rapport aux B.U. de périmètre comparable), ou **en refusant des « LDG »** (lignes directrices de gestion) qui auraient pour conséquence des avancements sur des critères purement subjectifs et niant les spécificités des corps de B.U., ce qui s'est traduit par des votes « contre » en C.T. comme en C.A.

Le fait que la présidente estime, de son point de vue, avoir « imposé » la réouverture aux personnels montre le triste état dans lequel se trouvent à l'UJM, sous sa présidence, ce que l'on appelle parfois les « relations humaines », et dévoile sa conception des personnels de cette université, qui seraient à mener à la baguette.

Non contente de ne pas tenir son engagement de proposer aux membres du C.A. de démissionner, non contente de plonger l'UJM dans la « crise institutionnelle » qu'elle prétendait éviter en prenant cet engagement, non contente d'entraver le bon fonctionnement de l'UJM (sentiment de malaise accru chez nombre de personnels, délaissement de nombreux problèmes courants, déclassements de tutelles d'UMR, ...), non contente d'annoncer qu'elle se maintient envers et contre tous au pouvoir jusqu'au 12 février, la présidente de l'UJM s'en prend directement et publiquement aux personnels de son université !

Alors, oui, plus que jamais :

Cottier, démission !

N.B. : Un **préavis de grève local** a été déposé par FOESR 42 à partir du 8 février pour obtenir :

- des excuses publiques de la présidente de l'Université Jean Monnet, ou, si elle n'est plus présidente, par Madame Cottier, adressées aux personnels des B.U. de l'UJM, concernant les propos qu'elle a tenus à propos de ces personnels et qui ont été rapportés dans le journal *Le Progrès* en date du 1er février ;
- la démission de la présidente de l'Université Jean Monnet.

Des **préavis de grève nationaux** qui courent peuvent couvrir les personnels qui souhaiteraient se mettre en grève avant, en particulier le jeudi 4 février.